Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service suisse d'enquête de sécurité SESE

Bureau d'enquête

Recommandation de sécurité No. 59

Date de la publication	04.03.2014
No. reg. du rapport final	2013072902
Déficit de sécurité	Le lundi 29 juillet 2013, à 18h44, les trains 12976, régional Payerne–Lausanne, et 4049, RegioExpress Lausanne–Payerne, sont entrés en collision sur l'aiguille 1 en gare de Granges-Marnand. Lors de la collision, le train 12976 avait une vitesse résiduelle de 60 km/h et le train 4049 de 45 km/h. Sur les 45 personnes qui se trouvaient dans les deux convois, 26 ont été blessées dont 6 grièvement. Le mécanicien du train 4049 est décédé sur place. L'appareil d'enclenchement de la gare de Granges-Marnand dont le tableau à schéma de voie a été mis en service en 1975, ne correspond plus totalement aux standards techniques ni aux processus d'exploitation actuels. Lorsque la gare est en desserte locale, le mécanicien assume seul la responsabilité du départ du train. Une seule défaillance humaine peut provoquer une mise en danger ou un accident.
Recommandation de sécurité	Lors de la fixation des priorités pour équiper les gares du système de contrôle de la marche des trains Euro-ZUB, donner plus de poids aux gares où les croisements de trains sont occasionnels et tenir compte de facteurs humains tels que, les dangers dus à la routine, au stress du personnel, à la marche du train, aux tours de service.
Etat de l'implémentation	Mise en oeuvre : Les 21 gares de croisement semblables mais commandées à distance seront équipées d'un système de surveillance de la vitesse d'ici fin 2015 au plus tard. En parallèle, la procédure de départ a été examinée et adaptée. Cet examen a notamment conduit à la mise en place d'une autorisation de départ par les chefs-circulation dans onze gares à ce jour (principe du double contrôle). Comme mesure d'urgence, les CFF ont introduit le principe du double contrôle début octobre 2013 dans les 7 gares suivantes : Granges-Marnand, Avenches, Châtillens, Cugy FR, Estavayer-le-Lac, Yvonand et Zweidlen. Ce principe a été étendu aux 5 gares suivantes au 15 décembre 2013 : Bauma, Galmiz, Lucens, Turbenthal et Wald. Les CFF ont en outre réduit de deux ans la durée de la mise en oeuvre du programme des 1700 points, qui prévoit l'installation d'un système de surveillance de la vitesse sur 1700 points supplémentaires d'ici fin 2018.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Schlussbericht

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch